

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 17/2018 - « Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission désignée pour l'examen de ce préavis était composée de la façon suivante :

Mesdames, Antoinette de Gautard Rayroud
Elisabeth Leimgruber
Margareta Brüssow
Messieurs, Gérald Helbling
Jacques-André Schneider
Kurt Egli
Guillaume Jung, président-rapporteur

Préambule

La commission s'est réunie le jeudi 10 janvier 2019 à la Maison de Commune en présence de Madame la Municipale Taraneh Aminian, Monsieur Pierre-André Dupertuis - Chef de service, Monsieur Mathias Nagy - Coordinateur culturel et Monsieur Michel Etter – Mandataire, Thematis SA.

La Commission des Finances était représentée par MM Claude-Aimé Chevalley et Pierre-André Bugnon.

Les membres de la Commission remercient les susmentionnés pour leur présence et leur disponibilité ainsi que pour les informations complémentaires apportées et les réponses données aux interrogations des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

Le but de ce préavis est un projet culturel et touristique pour rendre hommage au célèbre peintre qui vécu et termina sa vie dans notre commune, et ceci à l'occasion des fêtes relatives aux célébrations du bicentenaire de sa naissance. Pour son élaboration et sa mise en place, Thematis SA, en la personne de Monsieur Michel Etter, a été retenu en raison de ses compétences muséographiques et de son expérience dans les créations similaires sur des projets en extérieur. Monsieur Michel Etter ayant notamment été le premier directeur du Musée Suisse du Jeu à La Tour-de-Peilz

Pour informations :

- THEMATIS SA, Cultural- Engineering à Vevey, constituée de 12 personnes, pluridisciplinaires réunit des compétences pointues et des expériences plurielles.
- THEMATIS propose un accompagnement global pour la création, le développement et la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et industriel, tels que les centres de visiteurs, les musées, les centres d'interprétation, et les sites du patrimoine. Par sa connaissance approfondie de ces environnements complexes, et par son expertise dans les

domaines stratégiques des contenus, du design, du digital et de la gestion de projet, THEMATIS apporte une capacité de créativité, de savoir-faire et de conduite stratégique au service de nombreux projets abordés sous : <https://www.thematis.ch/projets/>

Madame la Municipale Taraneh Aminian nous informe que des demandes de subventionnement sont en cours, notamment auprès du Projet Enjoy - financé par les taxes de séjours perçues dans la région - et de la Fondation des Équipements Touristiques de la Riviera. Ces subventionnements potentiels viendraient en déduction du crédit initial de Fr. 100'000.-- demandé dans le présent préavis.

Suite à ces quelques informations, Monsieur Michel Etter nous propose une présentation de ce que pourrait être le concept de ce Parcours Courbet. Il nous informe par là-même qu'à ce jour, aucun visuel n'a été travaillé et arrêté. Il nous invite à considérer le préavis proposé uniquement sous son aspect financier et non pas par la description technique (panneau). IL démontre aux commissaires que les possibilités d'intégrer pleinement ce projet aux lieux choisis sera la priorité. Pour cela, la commission culturelle sera consultée lors des séances qui suivront l'acceptation du présent préavis.

Questionnement des commissaires en direction des représentants municipaux

De nombreuses questions sont posées par les commissaires et toutes les réponses apportées sont satisfaisantes. Parmi celle-ci, il apparaît que la maintenance des contenus informatiques proposés par Thematis SA pourra être assurée par les employés communaux avec l'implication d'un montant annuel de CHF 2'000.-- sur le budget courant et non pas de CHF 6'000.-- comme indiqué dans le préavis.

Les représentants municipaux expliquent également l'intérêt d'une labellisation au Pôle Courbet, ceci dans le but d'être présent au côté de la ville d'Ornans et du musée Orsay de Paris sur les différents supports y relatifs. Ce service permettra également de reconnaître le parcours proposé à La Tour-de-Peilz parmi les « Sentiers Courbet » au plan binational. Plus de 80 autres projets, principalement dans l'hexagone, seront réalisés pour l'année de naissance de Courbet.

Il est également rappelé que l'acceptation du présent préavis ne valide pas sept panneaux rectangulaires d'un mètre sur deux, mais uniquement l'enveloppe maximale avec laquelle la municipalité aura la compétence de choisir les meilleurs projets, ceci discussion et collaboration avec la commission culturelle.

Suite à ces discussions, les commissaires remercient les représentants municipaux et les libèrent.

Discussion de la commission

Les commissaires présents sont satisfaits des informations transmises par les représentants municipaux et retiennent notamment que les panneaux proposés se mêleront de manière harmonieuse aux différents paysages, et aussi qu'il est important de marquer le bicentenaire en offrant au visiteur de se plonger dans le regard que Courbet a pu avoir depuis notre Commune. Certains commissaires relèvent que le mandataire retenu, Thematis SA, a déjà fait ses preuves dans de nombreux projets d'envergures en offrant une vitrine merveilleuse sur l'utilisation des nouvelles technologies, notamment la réalité augmentée. La commission est dans sa grande majorité d'accord sur l'importance de marquer ce bicentenaire tout en créant un trait d'union touristique entre Vevey et Montreux, même si l'un des commissaires relève la précipitation due au manque d'anticipation de nos autorités. La commission comprend également que les visuels décrits dans le préavis ne sont pas représentatifs du projet et que les panneaux proposés ne sont pas des panneaux d'affichage, mais bien des liens visuels vers un contenu digital.

Une commissaire exprime sa perplexité d'octroyer un tel montant à ce projet et donne quelques explications pour justifier son point de vue.

Conclusion de la commission des finances

Vu la nature floue du projet, la COFIN demande l'assurance qu'aucun coût supplémentaire ne sera induit par ce projet dans les comptes de notre Commune, hormis ceux figurant dans le présent préavis.

Elle peut, à cette condition, se rallier aux conclusions financières du préavis et laisse à la sagacité des membres de la commission ad hoc de se prononcer sur les autres aspects du préavis.

Conclusions de la commission

La commission se dit satisfaite des éléments portés à leur attention et aux réponses fournies à leurs questions. Avec six voix pour et une contre, elle accepte le présent préavis.

La commission émet toutefois le vœu que des traductions soient faites en quatre langues (trois langues nationales et anglais) au minimum et que les visiteurs disposent d'une indication des musées dans lesquels les différentes œuvres mises en évidence peuvent être admirées.

Conclusions

Les commissaires soulignent cependant que la décision prise porte sur le montant proposé dans le Préavis N°17/2018 – « Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz » et que celui-ci n'est pas représentatif du visuel final qui sera mis en place.

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 17/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de permettre la création du Parcours Courbet dans le cadre des festivités du bicentenaire de la naissance de l'artiste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.020.00 « Parcours 200ème Courbet » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil Communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 22'403'791.72 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

La Tour-de-Peilz, le 18 janvier 2019

Au nom de la commission,

Guillaume Jung, Président-rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 17/2018

le 12 décembre 2018

Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz.

1003-ADM-1811-PAD-rc-Preavis_17-Parcours_Courbet.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 100'000.-- destinée à la création d'un parcours culturel sur la personnalité du peintre Gustave Courbet.

2. Préambule

L'année 2019 sera marquée par le bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet. Compte tenu de notre héritage et du jumelage avec la ville d'Ornans, ce jubilé représente une opportunité de mettre en valeur notre patrimoine en lien avec cette personnalité incontournable du monde de l'art.

Fuyant la justice française qui l'avait condamné à une amende exorbitante suite au renversement de la colonne Vendôme lors de la Commune de Paris en 1871, Courbet choisit l'exil. Il passe clandestinement la frontière franco-suisse le 23 juillet 1873. Son périple helvétique le mène de Fleurier à Neuchâtel, puis sur les bords du Léman, à Genève, Lausanne, Veytaux puis à La Tour-de-Peilz en octobre 1873. Il loge dans un premier temps à la pension Bellevue et ne met que très peu de temps à découvrir le Café du Centre dont il fera en quelque sorte son quartier général. En 1874, il s'installe dans la maison Bon-Port, située à proximité du lac et où il restera jusqu'à sa mort le 31 décembre 1877. Ces quatre années ont été marquées par une intense activité artistique et sociale ; Courbet y a notamment produit de nombreuses toiles représentant le Léman, le château de Chillon ou les paysages alpins.

Gustave Courbet est également à l'origine du jumelage de La Tour-de-Peilz avec la commune franc-comtoise d'Ornans, qui l'a vu naître le 10 juin 1819. Les deux villes ont signé le 4 juillet 1982, un Serment de jumelage où elles prennent l'engagement de maintenir des liens permanents et de favoriser les échanges entre leurs habitants dans tous les domaines.



techniques et juridiques de reproduction des œuvres de Courbet. Pour cette raison, contact a été pris avec l'un des spécialistes de Courbet en Suisse en la personne de M. Dominique Radrizzani, historien de l'art, directeur du Musée Jenisch de Vevey de 2004 à 2012 et actuel directeur du Festival BD Fil, qui a accepté de relever ce défi. Le contenu développé pour ce parcours intéresse également le Pôle Courbet qui envisage de l'intégrer à ses supports (plaquette, plateforme numérique) créées à l'occasion du bicentenaire.

4.4. Volet numérique

Un tel parcours se doit aujourd'hui de proposer aux visiteurs un prolongement numérique de l'expérience vécue sur le terrain. Un site internet proposera des contenus digitaux aux visiteurs :

- une bande son originale de 1,5 à 2 minutes (français et anglais) sur chacun des 7 sites remplaçant le thème dans son contexte local (reconstitutions sonores) ;
- une expérience ludique en réalité augmentée devant chacun des 7 panneaux ;
- des liens utiles sur Gustave Courbet et les autres sentiers Courbet.

Une campagne de marketing digitale contribuera au lancement et à la promotion du parcours :

- cinq pages web à placer sur le site de la ville, de Montreux-Vevey Tourisme, du Pôle Courbet, etc. ;
- une campagne de lancement du site web sur les réseaux sociaux ;
- un jeu-concours.

Afin de favoriser la maintenance et l'évolutivité des contenus digitaux, tous les fichiers seront remis la Commune et pourront être facilement modifiés.

4.5. Réalisation

La réalisation d'un tel projet nécessite une externalisation à une entreprise spécialisée. Ceci garantit une cohérence globale, le respect des standards de qualité et facilite sa coordination, y compris avec les partenaires tels que MVT ou le Pôle Courbet. Trois d'entre elles ont été sollicitées dans le cadre d'un appel d'offre de gré à gré. L'évaluation des coûts a été effectuée sur la base des offres rentrées.



5. Coûts

	Prix unitaire	Qté	Total HT	Sous-totaux HT
Panneaux thématiques				
Panneaux 100x200 cm, 1 face	Fr. 3'000.--	7	Fr. 21'000.--	
Impressions	Fr. 150.--	7	Fr. 1'050.--	
Installation	Fr. 4'550.--	1	Fr. 4'550.--	
Conception graphisme	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Conception design, coordination	Fr. 2'500.--	1	Fr. 2'500.--	
Historien de l'art	Fr. 10'000.--	1	Fr. 10'000.--	
Sous-total panneaux thématiques				Fr. 44'100.--
Contenus digitaux				
Application de visite	Fr. 15'000.--	1	Fr. 15'000.--	
Suivi de production	Fr. 7'500.--	1	Fr. 7'500.--	
Enregistrements sonores avec acteurs (pour deux langues)	Fr. 4'000.--	2	Fr. 8'000.--	
Sous-total contenus digitaux				Fr. 30'500.--
Marketing digital				
Campagne de lancement digitale	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Traduction en une langue étrangère	Fr. 3'000.--	1	Fr. 3'000.--	
Site internet	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Sous-total marketing digital				Fr. 13'000.--
Sous-total HT				Fr. 87'600.--
Divers et imprévus HT				Fr. 5'000.--
Total HT				Fr. 92'600.--
TVA 7.7%				Fr. 7'130.20
Total TTC				Fr. 99'730.20
Arrondis				Fr. 269.80
Montant du crédit demandé TTC				Fr. 100'000.--

Un montant forfaitaire annuel de Fr. 6'000.-- devra être porté au budget communal dès 2020 pour l'entretien et la mise à jour du site web par le prestataire. En effet, la technologie évoluant très rapidement, il est important que ce dernier reste compatible avec un maximum d'interfaces utilisateurs et de systèmes d'exploitation. A cela s'ajoutent quelques mises à jour et adaptation des contenus et graphismes.

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements. Le présent budget a été établi sur la base des soumissions rentrées selon la procédure de gré à gré.

6. Planning

Le planning prévisionnel, sous réserve d'acceptation du crédit, est le suivant :

- Dépôt du préavis au conseil 12 décembre 2018
- Approbation par le conseil 6 février 2019



- Validation des contenus mai 2019
- Réalisation des travaux juin 2019
- Installation des panneaux août 2019
- Lancement de la plateforme numérique et campagne de communication fin août 2019
- Vernissage du parcours dans le cadre des festivités du Bicentenaire 21 septembre 2019

7. Personnel communal

Le personnel communal, via les Affaires culturelles, assurera le suivi et la coordination des travaux. L'entretien des panneaux du parcours sera ensuite assuré par le prestataire sur la base du budget prévu à cet effet.

8. Développement durable

8.1. Social

Ce projet répond à une attente d'une partie de la population souhaitant mieux connaître l'histoire et l'œuvre de Gustave Courbet à La Tour-de-Peilz, qui fait partie intégrante de l'identité boélande. Ces panneaux favorisent également l'accès de la population à l'art en l'exposant dans l'espace public.

8.2. Economique

Un tel parcours représente un investissement pour la Commune dans une infrastructure touristique durable et de qualité. En attirant des visiteurs en terre boélande, ce parcours peut générer des revenus, tant pour la Commune (taxe de séjour, parking, etc.) que pour les commerçants de la ville.

8.3. Environnement

Ce projet n'a pas d'impact direct sur l'environnement. Les panneaux s'insèrent de manière harmonieuse dans le paysage.

9. Conclusions

Nous vous demandons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 17/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de permettre la création du Parcours Courbet dans le cadre des festivités du bicentenaire de la naissance de l'artiste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.020.00 « Parcours 200^{ème} Courbet » ;



